



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 13 Subvention (139.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre Du Parc (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, je vous propose, par le présent projet d'apporter notre soutien à l'association La Maison ouverte, gestionnaire des Théâtre Dunois et Théâtre du Parc au sein du Parc Floral.

Le Théâtre Dunois est un lieu unique à Paris puisqu'il est, depuis 1999, le seul lieu entièrement dédié à la création et la promotion du spectacle vivant auprès des jeunes spectateurs et de leurs familles. En 2019, le Théâtre Dunois a ouvert une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Christophe Lалуque, pour remplacer Nelly Le Grevellec, fondatrice du théâtre partie à la retraite fin 2018. Le projet du nouveau directeur continue de repérer, présenter des séries longues et défendre des spectacles contemporains d'une qualité rare, pour un public allant de la petite enfance à l'adolescence. Dans cette lancée, faire découvrir à un public parisien plus large, non spécifiquement jeune public ou familial, l'excellence de certains artistes de ce secteur, reste un objectif à développer avec des représentations tout public. De nombreuses actions ont déjà été mises en place en ce sens : soirées cartes blanches, résidence d'un compositeur associé, représentations hors-les-murs, ouverture systématique du bar pour un brunch du dimanche...

Au-delà d'une programmation artistique exigeante, le Théâtre Dunois porte un projet d'éducation artistique et culturelle ambitieux et ancré sur le territoire. Ainsi, des rencontres et ateliers sont régulièrement organisés en lien avec la programmation par l'équipe du théâtre et de nombreux projets sont menés au sein des établissements scolaires, dont des résidences d'artistes pour des enfants de la crèche à l'université, ainsi que les familles et équipes enseignantes.

Fin 2019, la Ville de Paris a confié l'exploitation du « Théâtre Astral », situé dans le Parc Floral (12e), à l'association la Maison ouverte qui associe à son projet cinq compagnies œuvrant à l'adresse de la petite enfance. Début juillet 2021, le Théâtre a été inauguré et également renommé « Théâtre du Parc- Scène pour un Jardin Planétaire ». Le projet renvoie à la notion de « Jardin planétaire » du jardinier-poète Gilles Clément, parrain d'honneur du lieu. Ce théâtre, envisagé comme un laboratoire de création, niché dans un écrin de nature, propose ainsi de compléter

le projet du Théâtre Dunois en permettant d'accueillir des résidences de création. Le lieu offre aussi des possibilités d'actions culturelles et de sensibilisation autour d'un projet spécifique, ancré dans le foisonnement du Parc Floral, qui mêle petite enfance, arts vivants et êtres vivants. Ainsi, le Théâtre Dunois s'engage artistiquement pour la défense des droits culturels et environnementaux des générations futures.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, un acompte de 64.500 euros au titre de l'année 2023 a été attribué à l'association. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2023, à hauteur de 74.500 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. Cela porte la subvention pour les activités 2023 de la structure, sur les deux sites, à 139.000 euros au total pour les projets du Théâtre Dunois (131.000 euros) et du Théâtre du Parc Floral (8.000 euros).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention annuelle de fonctionnement pour la Maison ouverte pour le Théâtre Dunois et le Théâtre du Parc, annexé au présent projet.

La Maire de Paris

2023 DAC 13 Subvention (139.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre du Parc (12e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, relative à l'attribution d'un acompte de 64.500 euros au titre du fonctionnement 2023 du Théâtre Dunois, et vu la convention correspondante signée le 16 janvier 2023 établie entre la Ville de Paris et l'Association La Maison ouverte ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Maison ouverte, 108, rue du Chevaleret 75013 Paris, au titre de l'année 2023, est fixée à 139.000 euros, soit au total un complément de 74.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé, afin de soutenir les activités du Théâtre Dunois et du Théâtre du Parc. 20808 ; 2023_04313.

Article 2 : La dépense correspondante de 74.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle relative à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement à l'association La Maison ouverte annexé au présent projet.